ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 22167

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le respect des engagements du Président de la République concernant la parité homme-femme. Il lui demande si la parité est respectée au sein de son cabinet.

Texte de la réponse

Tout est mis en oeuvre pour assurer la parité au cabinet du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il est composé de 6 conseillères sur 15. Par ailleurs, la politique de parité est également mise en oeuvre dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt avec 29 % de directrices, dans les établissements locaux d'enseignement et de formation agricole, établissements d'enseignement supérieur (avec 31,5 % de directrices), ainsi qu'en administration centrale qui comprend 29 % de femmes aux emplois d'encadrement supérieur.

Données clés

Auteur : M. Philippe Meunier
Circonscription : Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22167
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt
Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 mars 2013, page 3158
Réponse publiée au JO le : 18 juin 2013, page 6383